

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCPAJI2024_0122 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/05/2024

Objet : MArché n°24.120 Quatuor musical dans le cadre de l'évènement "Tourcoing se met au vert" - Conclusion

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 07/05/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cision municipale 24.120.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240507-DCPAJI2024_0122-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/05/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2024_0122

Objet : Marché n°~~24_120~~ Quatuor musical dans le cadre de l'évènement « Tourcoing se met au vert » - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTÉKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un marché en vue de mettre en place une animation quatuor musical dans le cadre de l'évènement « TOURCOING SE MET AU VERT » qui se déroulera les samedi 1er et dimanche 2 Juin 2024, au Jardin Botanique de TOURCOING.

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n°~~24_120~~ avec l'association STRAWBERRY PROD pour un montant de 1.028,62 € TTC en vue de la mise en place d'une animation « quatuor musical ».

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :